

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

---

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 91

présenté par  
M. Herth, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----

### AVANT L'ARTICLE 10

Supprimer la division et l'intitulé :

« Chapitre V *bis*

« Autres dispositions d'adaptation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.